

LA PAROLE AUX ÉLUS

EAUX ET PATRIMOINES

Des atouts à conjuguer
pour votre territoire

ICOMOS France

LA PAROLE AUX ÉLUS

EAUX ET PATRIMOINES

Des atouts à conjuguer
pour votre territoire

Porteurs d'une vision synthétique des patrimoines présents sur leur territoire, les élus locaux ont trop rarement la parole sur ce sujet ; ils sont pourtant les intermédiaires indispensables entre les habitants, les spécialistes extérieurs et les visiteurs des sites. ICOMOS France a donc pris l'initiative d'organiser une série d'ateliers où ces élus témoignent de leurs expériences et sont les animateurs principaux des échanges.

C'est à Rochefort et autour de l'estuaire de la Charente, site naturel et culturel riche et complexe, que s'est déroulé le premier de ces ateliers, consacré aux patrimoines de l'eau.

Condition essentielle de la vie sur Terre, l'eau recèle une biodiversité de première importance ; elle a tout d'abord nourri les humains avant de les transporter vers des terres lointaines sur de simples pirogues puis elle a donné lieu à des constructions humaines qui visaient aussi bien à tirer parti de sa force ou de ses richesses qu'à se protéger de ses colères.

Élément symbolique majeur, l'eau fait l'objet de politiques publiques actives, parfois contradictoires qui touchent à l'alimentation mondiale, à l'énergie, aux risques naturels, à la santé, aux continuités écologiques, aux loisirs, au développement économique, social et touristique, au patrimoine bâti et, bien sûr, aux transports maritimes et fluviaux de marchandises.

Les patrimoines naturels et culturels liés à l'eau sont-ils un moyen de développement et à quelles conditions ?
Peuvent-ils permettre de mieux aborder les aspects techniques de la gestion qualitative et quantitative de l'eau et des milieux associés ?
Aident-ils à dépasser les contradictions, à réguler les conflits d'usage et à constituer un lien entre passé et avenir ?

ICOMOS France présente dans cet ouvrage le compte-rendu des échanges qui se sont tenus sur le thème « Eaux et patrimoine » les 26 et 27 septembre 2019, en partenariat avec l'association nationale des élus des bassins (ANEB), avec l'aide des ministères chargés de l'environnement et de la culture, du département de la Charente-Maritime, de la Ville de Rochefort et de la Communauté d'agglomération de Rochefort-Océan (CARO).



ICOMOS FRANCE

Prix : 35 euros
ISSN : 0297-3189

Éditeur :

ICOMOS France

Directeur de la publication :

Jean-François Lagneau, Président d'ICOMOS France

Directeurs de la rédaction :

Isabelle Palmi, directrice d'ICOMOS France

Jean-Pierre Thibault, animateur du groupe de travail ICOMOS

France « Sites paysages et espaces patrimoniaux »

Coordination éditoriale et réalisation :

Anne-Sophie Barré, ICOMOS France

Comité éditorial :

Anne-Sophie Barré, Marc Gayda, Isabelle Palmi, Anne-Françoise

Pillias, Charlotte Pingoux, Jean-Pierre Thibault, Claudine Zysberg

Conception graphique

Chrystel Duchamp, Agence Primo

Ont contribué à cet ouvrage :

Laurent Dumas, Catherine Gremillet, Véra Paganí, Dominique

Schneider ainsi que les membres du groupe de travail ICOMOS

France « Sites, paysages et espaces patrimoniaux »

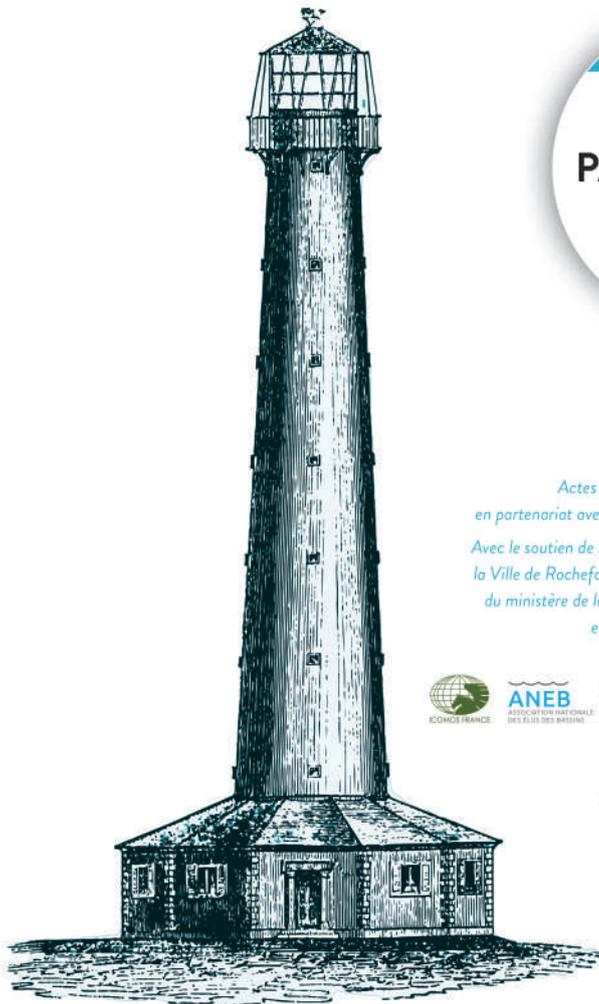
ISSN 0297-3189

1^{re} édition septembre 2020

Tous droits de reproduction réservés.

Photo de couverture

Rives de l'estuaire de la Charente © CARO, Simon David



LA PAROLE AUX ÉLUS

EAUX ET PATRIMOINES

Des atouts à conjuguer
pour votre territoire

26-27 septembre 2019
Rochefort

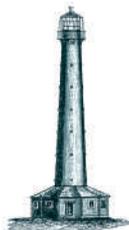
Actes de l'atelier organisé par ICOMOS France
en partenariat avec l'Association nationale des élus des bassins (ANEB).
Avec le soutien de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan,
la Ville de Rochefort, du ministère de la Transition écologique et solidaire,
du ministère de la Culture, du Département de la Charente-Maritime
et du Musée Hèbre de Saint-Clément.



Cahier d'ICOMOS France #32

LA PAROLE AUX ÉLUS
EAUX ET PATRIMOINES

Des atouts à conjuguer pour votre territoire



LA PAROLE AUX ÉLUS
EAUX ET PATRIMOINES

Des atouts à conjuguer pour votre territoire

	A propos des Patrimoinesp.9
	Réunis au fil de l'eaup.13 Hervé BLANCHÉ Maire de Rochefort et Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
	Réunis au fil de l'eaup.15 Caroline CAMPODARVE-PUENTE Conseillère départementale du canton de Rochefort
	Réunis au fil de l'eaup.16 Bernard LENGLET Président de l'ANEB (Association nationale des élus des bassins)
	Réunis au fil de l'eaup.17 Jean-François LAGNEAU Président d'ICOMOS France, ACMH (H)

ROCHEFORT HIER ET AUJOURD'HUIp.18

	Le plan relief de Rochefortp.21 Marc GAYDA Membre du groupe de travail ICOMOS France Sites paysages et espaces patrimoniaux
	L'arsenal de Colbert - L'estuaire de la Charente - Le pont transbordeurp.25

TERRITOIRES LITTORAUXp.26

	Jérôme BIGNON Sénateur de la Somme
	Le Marais de Brouage , une terre d'eau à la croisée des cheminsp.31 Jean-Marie GILARDEAU Président de l'Union des marais de Brouage, adjoint au maire de Saint-Agnant
	L'opération Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort : Une mise en valeur durable des espaces patrimoniauxp.34
	La valeur patrimoniale de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefortp.35 Michel GAILLOT Vice-président de la CARO, Conseiller municipal d'Echillais
	Une stratégiep.38 Pierre CHEVILLON Vice-président de la CARO, maire de Saint-Hippolyte
	Le rôle de l'État dans la maturation et le suivi de l'opération Grand Sitep.40 Aurélië BERGER Inspectrice des sites à la DREAL Nouvelle Aquitaine
	Intervention de Florence LECOSSOIS Adjointe au maire de Rochefort, chargée de la culture et du patrimoinep.41
	Réaction de Jérôme BIGNON aux présentations du site de Rochefort et de l'estuaire de la Charentep.41

LA PAROLE AUX ÉLUS
EAUX ET PATRIMOINES

Des atouts à conjuguer pour votre territoire



LA PAROLE AUX ÉLUS
EAUX ET PATRIMOINES

Des atouts à conjuguer pour votre territoire

La Camargue Gardoise, Grand Site de Francep.42



Le programme de **renaturation du site classé** de l'étang de la ville et de ses abords à Aigues-Mortesp.43

Jean-Claude CAMPOS
Adjoint à la culture de la Ville d'Aigues-Mortes



Le **schéma d'aménagement et de gestion des eaux** de la petite Camargue Gardoise p.49

Olivier VENTO
Vice-président du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, Conseiller municipal de Saint-Laurent d'Aigouze



Autres Témoignages d'élusp.52

Grégory GENDRE
Maire de Dolus d'Oléron (de 2014 à 2020)

Jacques MADEC
Adjoint au maire de Locmariaquer (Golfe du Morbihan)

Jérôme BIGNON
Sénateur de la Somme

Frédérique Tuffnell
Députée de la Charente-maritime

TERRITOIRES DE VALLÉEp.54



Quelques **mots de présentation**p.57

Frédérique Tuffnell
Députée de la Charente-maritime



L'anguille, une espèce patrimoniale en danger :
Cas du bassin versant de la Sommep.59

Bernard LENGLET
Président de l'EPTB Somme - AMEVA



Réduction de la **vulnérabilité aux inondations** des biens culturels patrimoniaux
Cas du bassin de la Charentep.65

Jean-Claude GODINEAU
Président de l'EPTB Charente, Conseiller départemental de Charente-Maritime
texte présenté par **Stéphane LEMESLE**



Réduction de la **vulnérabilité aux inondations** des biens culturels patrimoniaux
Cas du bassin de la Loire et de ses affluentsp.71

Jacques CHEVCHENKO
Adjoint au Maire de Tours



La question du patrimoine dans les projets de **restauration de cours d'eau**
L'exemple de la continuité écologique sur la Sèvre-Nantaisep.77

Jean-Paul BREGEON
Président de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Sèvre-Nantaise et Adjoint à l'urbanisme de la Ville de Cholet (Maine-et-Loire)

L'EXPÉRIENCE NÉERLANDAISEp.84

Le **patrimoine culturel** comme solution pour la **gestion de l'eau**p.87

Henk VAN SCHAİK
Ambassadeur Eau et Patrimoine, ICOMOS Pays-Bas

Carola HEIN
Professeur, en charge de la chaire Histoire de l'architecture et urbanisme de l'Université de Delft, Pays-Bas

Diederik SIX
Ancien Président et ancien Ambassadeur de l'eau, ICOMOS Pays-Bas



PROPOS CONCLUSIFSp.94

Propos **conclusifs**p.97

Michel SIMON
1er adjoint au maire de Cahors (de 2014 à 2020)





A propos des Patrimoines

De même qu'il n'y a qu'une seule Convention du patrimoine mondial, il n'y a qu'un seul «patrimoine», rassemblant nature et culture de manière indissociable.

Cette imbrication des valeurs naturelles et culturelles d'un territoire « saute aux yeux » au sens propre du terme : la juridiction de Saint-Émilion, écrin viticole des dix villages historiques qui la composent, comporte aussi une discrète mais bien réelle biodiversité, qui s'appuie sur ces corridors naturels que sont le coteau boisé et le lit majeur de la Dordogne. De même la plus majestueuse des abbayes abrite dans ses combles de précieuses colonies de chauves-souris, et les vénérables corniches de pierre de tel village de caractère accueillent des populations d'hirondelles que les enfants des écoles prennent plaisir à répertorier. Enfin la plupart de ces paradis pour ornithologues que sont les marais, ne sont-ils pas des créations monastiques ou le fruit des migrations d'ingénieurs hollandais, rappelés l'une et l'autre par leur toponymie elle-même ?

En 2011, Françoise Choay pouvait ainsi déclarer qu'il était devenu « vital pour les sociétés humaines, de redécouvrir (...) la double et indissociable appartenance des territoires aux mondes de la nature et de la culture »² et Philippe Descola écrivait en 2005 qu'il fallait « cesser de traiter la société et la culture, de même que la nature physique comme des substances autonomes »³.

Malgré l'influence de ces grandes voix intellectuelles et malgré l'évidence de cette imbrication vécue et perçue par les populations et les responsables locaux, les institutions officielles pratiquent encore une ségrégation entre la gestion des biens et espaces naturels d'une part et culturels d'autre part : chacun dispose de son corpus juridique propre, de ses gestionnaires spécialisés et de son administration spécifique et dédiée. La réussite d'un projet tiendra à la capacité de chaque acteur à voir au-delà de ses propres prérogatives, pour organiser la transversalité collective. Si la réalité du terrain commande l'opérationnel, le recours à des spécialistes (archéologues, botanistes, hydrauliciens, paléontologues, ethnologues, médiateurs, etc.) est souhaitable pour croiser les regards et enrichir le projet.

¹ Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, le 16 novembre 1972. <https://whc.unesco.org/fr/convention/>
² In « La Terre qui meurt » Eyraud 2011.
³ In « Par-delà nature et culture » NRF Gallimard 2005.

ESPACES PATRIMONIAUX, UN NOUVEAU CONCEPT

En lien étroit avec l'*Union internationale de conservation de la nature (UICN)*, son ONG-sœur auprès de l'Unesco, ICOMOS France travaille donc à la promotion d'un nouveau concept **opérationnel**, celui d'*espace patrimonial*.

On appelle espace patrimonial, dans le contexte institutionnel français, un territoire dont tout ou partie est couvert par au moins une protection juridique, une labellisation contractuelle / conventionnelle ou une acquisition foncière relevant du droit et de politiques nationales relatives aux paysages, et plus particulièrement aux patrimoines culturels et naturels. Ces espaces sont parfois l'objet de reconnaissances internationales au titre de la Convention du Patrimoine mondial, de la Convention de Ramsar, de la Convention sur la diversité biologique, ou du programme MAB «Man and Biosphere». Ils ont vocation à servir de référence aux territoires ordinaires.

Cette définition posée, quel peut être le mode de gestion de tels espaces ? Nous vous proposons d'utiliser une méthode testée et affinée depuis plus de 20 ans.

Une méthode en cinq points, la gestion intégrée des espaces patrimoniaux (GIEP)

La méthode de travail que nous proposons devrait permettre d'éviter quelques faux-pas aux responsables qui se lancent dans la réhabilitation et la mise en valeur d'un espace patrimonial. Il s'agit d'une série de principes dont l'adaptation aux réalités locales est impérative. Du point de vue morphologique, historique, écologique et humain, chaque espace est unique. La méthode doit se plier à cette réalité et non l'inverse.

Le premier point énonce qu'il est indispensable, à un stade précoce du projet, de **rechercher collectivement les valeurs naturelles et culturelles du territoire, autrement dit l'esprit des lieux**. Cela permet d'aboutir à une *déclaration des valeurs naturelles et culturelles du site*⁵, ce qui n'est pas chose évidente. La labellisation du site « Causses et Cévennes » a longtemps hésité entre valeurs géologiques -le karst et le schiste- et valeurs spirituelles -l'épopée des Camisards- avant de réaliser que le signe distinctif du paysage culturel à labelliser était l'agro-pastoralisme, élément fédérateur des activités locales. Il a fallu de nombreuses années et beaucoup de discussions pour arriver à un énoncé simple, mais approprié par tous.

Le deuxième point laisse une **place majeure mais non exclusive aux habitants et aux acteurs locaux** en général. Ceux-ci apportent leur contribution à la connaissance des patrimoines, mais aussi à la définition du projet d'aménagement du territoire dont ces patrimoines sont le fondement et le potentiel. Ce projet inclut un *récit à l'usage des visiteurs*, qui peut comporter outre l'exposé didactique, des itinéraires de découverte et un partage d'expérience avec les habitants. Au-delà de la chambre d'hôte, les *greteters* ou autres *ambassadeurs du patrimoine* font vivre au touriste une véritable plongée dans l'intimité d'un lieu. Ainsi, à Saint-Guilhem-le-Désert, une ethnologue a recueilli méthodiquement sur une année, les ressentis des habitants sur l'usage des espaces du village. Le projet final a défini les espaces que les habitants souhaitaient préserver du tourisme pour un *vivre ensemble* harmonieux.

Le troisième élément de méthode propose que le projet, ainsi fondé et élaboré, soit à la fois empreint **d'une vision à long terme et matérialisé par des réalisations tangibles suffisamment rapides pour maintenir l'intérêt pour le projet**. L'accumulation de petits travaux sans vision d'ensemble risque d'aboutir à des contradictions ou à des incohérences. Mais inversement, l'énoncé d'une vision d'ensemble perd rapidement sa crédibilité vis-à-vis des acteurs locaux, s'il reste un joli document posé sur une étagère. Dans le programme de l'*Opération Grand site* de la Camargue Gardoise, une des premières actions mise en œuvre a été la démolition d'une cave vinicole construite en 1913 au pied des remparts classés d'Aigues-Mortes. Pour les élus et les habitants, la symbolique était forte puisque l'impossibilité pour la commune de demander sa démolition dans le cadre des lois existantes est à l'origine de l'introduction de la notion d'*abords* d'un monument historique dans la loi du 25 février 1943 modifiant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Le projet doit ainsi avancer avec une direction générale, mais *marCHE après marCHE* selon une programmation pragmatique des actions à entreprendre.

Le quatrième principe propose qu'un projet et sa réalisation **soient régulièrement évalués**. La Convention du Patrimoine mondial prévoit que les États-parties soumettent tous les six ans un *rapport périodique* faisant le point sur la conservation d'un bien vis-à-vis de la valeur universelle exceptionnelle qui lui a valu son classement. Le label *Grand site de France* prévoit un délai identique. Il est de douze ans pour les chartes de parcs naturels régionaux (PNR), qui sont des projets de territoires complexes et holistiques. Cette évaluation est l'occasion de faire le point non seulement sur l'état du patrimoine lui-même, mais aussi sur la satisfaction des visiteurs (en termes d'émotions, d'accueil, de sécurité...) et sur le bien-être des habitants et des acteurs socio-économiques locaux : ceux-ci ont-ils vu progresser leurs ressources, leur tranquillité ou leur fierté d'être dans le lieu, ou à l'inverse, ont-ils vu s'accroître un *sentiment d'invasion* sans contrepartie économique ? Cette évaluation, tout autant que les opérations-test évoquées ci-dessus, peut être l'occasion de revisiter, de régénérer le projet.

Le cinquième principe consiste à **assumer le caractère évolutif du patrimoine**. Ce caractère est d'ailleurs reconnu dans les *orientations* de la *Convention du patrimoine mondial* qui évoque des **paysages culturels évolutifs vivants**⁶. Les paysages se métamorphosent et les monuments vieillissent à un rythme plus lent et moins perceptible⁷. Les paysages se métamorphosent et les monuments vieillissent à un rythme plus lent et moins perceptible, sauf en cas d'aléas climatiques ou dus à l'homme, qui les fragilisent brutalement ; les populations diminuent ou augmentent et se diversifient, leur pression environnementale, économique et sociale s'en trouvant modifiée, voire intensifiée. Il est donc nécessaire **d'ajuster ou repériser régulièrement le projet de réhabilitation** d'un espace patrimonial. Ainsi, la ville de Cahors mène-t-elle sur son secteur sauvegardé une opération de repeuplement et de mixité sociale qui suppose des compromis courageux entre vérités historiques (choix d'états de référence) et habitabilité contemporaine des édifices, en termes de luminosité des intérieurs ou de mise aux normes d'isolation thermique⁸. Cette expérience est transposable à d'autres espaces patrimoniaux, dans le respect des valeurs co-énoncées par les experts et les acteurs locaux.

⁵ La définition des paysages vivants au sein des catégories de paysages culturels décrit « un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue ». <http://whc.unesco.org/fr/Pages/paysages-culturels/02>

⁶ Heurcelement, la plupart des bâtiments historiques ont été largement remaniés de l'époque médiévale jusqu'à 19^e siècle, ce qui permet de choisir la ou les périodes de référence – pas forcément la plus récente – correspondant le mieux à l'objectif recherché d'attractivité et de retour d'une population mixte, jeune et/ou familiale dans le centre-ville.